ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS Haute Autorité de santé

Décision n° 2018.0424/DP/SG du 29 novembre 2018 portant délégation de signature (service ressources humaines)

NOR: HASX1830847S4

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé;

Vu la décision n° 2009.03.007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures,

Décide:

Article 1er

Délégation permanente est donnée à Mme Sophie DUMONT à l'effet de signer, au nom de la présidente de la Haute Autorité de santé, dans la limite des attributions du service ressources humaines, pôle frais de déplacement, pour un montant maximum de 1 000 € hors taxes par engagement, les actes suivants:

- la validation de bons de commande;
- la certification des services faits;
- la validation des demandes de paiement;
- la validation des ordres à recouvrer;
- la validation des demandes de reversement;
- la validation des demandes de comptabilisation;
- les états de frais et ordres de mission dans l'outil informatique de gestion;
- les autorisations d'utilisation d'un véhicule;
- les DV de décaissement.

Article 2

La présente décision prend effet le 29 novembre 2018 et sera publiée sur le site Internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 novembre 2018.

La présidente de la Haute Autorité de santé, Pr Dominique Le Guludec